

X=1897400

X=1897450

X=1897500

X=1897550

Y=3139700

Y=3139650

Y=3139600

NOTA : VALEUR DES LIMITES PORTEES SUR LE PLAN

Les limites de parcelles figurant au plan résultent de l'application du plan cadastral, de l'état des lieux et prennent en compte les limites apparentes de possession. Elles n'ont qu'une valeur indicative et doivent être confirmées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains pour être garanties.

NOTA SUR LES SURFACES :

- La contenance cadastrale d'une parcelle est fournie par les services du cadastre. Elle n'est pas garantie.
- La superficie apparente est calculée d'après le mesurage du terrain en s'appuyant sur les limites apparentes de la parcelle, qui ne sont pas nécessairement des limites réelles et bornées.
- La superficie réelle est calculée après le bornage contradictoire de l'ensemble des limites.

AL 145

X = 1897415.20
Y = 3139669.69

X = 1897419.36
Y = 3139642.43

AL 187
AL 39b
48a 15ca

AL 185
AL 37b
35a 08ca

B
Terrain à détacher
Contenance cadastrale : 83a 23ca

AL 18
AL 37
70a 57ca

AL 144

126 Non matérialisé
133 Borne
4.85

A
Terrain à détacher
Contenance cadastrale : 01ha 31a 20ca

CHEMIN DE LA BARRICADE

